



# Accompagnement : vérifier mon site marchand au regard de la réglementation information du consommateur

### OBJECTIFS

- Connaître les exigences applicables aux sites web marchands en matière d'information du consommateur sur les denrées alimentaires.
- Vérifier concrètement la conformité de son site marchand au regard des informations à donner sur les denrées alimentaires.

### CONTEXTE

L'article 14 du Règlement 1169/2011 dit INCO pour « information du consommateur » précise les exigences pour la vente à distance. Ainsi, la plupart des informations obligatoires concernant les denrées alimentaires préemballées proposées à la vente à distance doivent être fournies avant la conclusion de l'achat (ou, à défaut, être transmises par un autre moyen approprié clairement précisé et sans frais supplémentaires). Les sites web marchands doivent donc, comme l'étiquette, être vérifiés au regard des exigences du règlement Information du Consommateur sur les denrées.

### ACCOMPAGNEMENT

En fonction de votre besoin, nous pouvons proposer plusieurs types d'accompagnement :

- Vous souhaitez du conseil et une aide à la mise en application à distance :
  - o Vérification de votre site web marchand au regard des exigences du règlement information du consommateur sur les denrées
  - o Identification des non-conformités et de leurs justifications réglementaires
  - o Propositions d'améliorations
- Vous souhaitez être formés et devenir autonome :
  - o Formation en intra-entreprise sur les exigences à respecter
  - o Cas pratiques sur la base de votre site web marchand



Sylvie PERRET : [sylvie.perret@critt-iaa-paca.com](mailto:sylvie.perret@critt-iaa-paca.com)

Catherine LEVESQUE : [catherine.levesque@critt-iaa-paca.com](mailto:catherine.levesque@critt-iaa-paca.com)

Caroline ROUVEYROL : [caroline.rouveyrol@critt-iaa-paca.com](mailto:caroline.rouveyrol@critt-iaa-paca.com)

Audrey LESTURGEON : [audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com](mailto:audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com)